

RÉINVENTER LES CONCOURS D'ARCHITECTURE

LE CONCOURS, UN OUTIL AU SERVICE DE LA CULTURE DU BÂTI

F'AR Lausanne, 15.11.2021

Raphaël Nussbaumer, membre de la commission SIA 142/143

SOMMAIRE

1. La notion de culture du bâti

- **Objectifs de la Confédération**
- **Principes fondamentaux pour l'attribution de prestations d'étude**

2. La participation du règlement SIA 142/143 à la culture du bâti

- **Historique du règlement**
- **Les formes de mises en concurrence et les types de procédure**

3. Le rôle de la société civile dans la mise en place d'un projet

- **Les différentes phases d'implication des usager.ère.s**
- **La ligne directrice 142i - 402f**

LA CULTURE DU BÂTI

Pour atteindre l'objectif

Étant donné que la culture du bâti comprend des aspects créatifs, fonctionnels et sociaux, toutes les disciplines et tous les professionnels pertinents doivent être impliqués sur un pied d'égalité. Des concours de conception interdisciplinaires et amplement débattus sont un exemple d'instrument clé promouvant une qualité élevée. Pour réussir, la culture du bâti de qualité nécessite également la participation de la société civile ainsi qu'un public pleinement informé, qualifié et sensibilisé.

Déclaration de Davos, 2018

Les concours traduisent le chemin le plus court vers la qualité

Cela d'autant plus qu'ils sont largement ouverts. Dès que l'on s'engage dans les procédures sélectives, le champ des contributions se réduit, la probabilité d'obtenir des idées réellement originales diminue et la comparabilité se resserre.

C'est un privilège et une clé du succès de pouvoir choisir parmi toutes ces approches culturelles et ces projets variés la meilleure réponse à la problématique destinée à être traitée.

H.P. Winkler (OFCL, gestion de projets), entretien dans espazium, 2020

PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR L'ATTRIBUTION DE PRESTATIONS D'ÉTUDE

Une mise en concurrence est une conséquence de la loi sur les marchés publics

Le règlement SIA 142/143 en est une application qui vise la recherche d'une solution

Les 6 règles assurant une mise en concurrence loyale

1. Transparente et égalité de traitement
2. Perspective d'obtenir un mandat
3. Jugement qualifié et indépendant
4. Rétribution des prestations de nature intellectuelle
5. Respect du droit d'auteur
6. Adéquation de la procédure

PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR L'ATTRIBUTION DE PRESTATIONS D'ÉTUDE



LA PARTICIPATION DU RÈGLEMENT SIA À LA CULTURE DU BÂTI

Un règlement SIA sur les concours avec une histoire - 140 ans

Son évolution, ses lignes directrices

Les formes de mise en concurrence:

En 2009, dans leur dernière version, les règlements SIA 142 sur les concours et SIA 143 sur les mandats d'étude parallèles sont édités distinctement

- objectif: recherche d'une solution

En 2013, le règlement SIA 144 des appels d'offre de prestations

- objectif: recherche d'une prestation

Les procédures se déclinent en 3 variantes:

- ouverte
- sélective
- par invitation

LA PARTICIPATION DU RÈGLEMENT SIA À LA CULTURE DU BÂTI

Les règlement SIA 142 et 143 / les certifications de la commission Les lignes directrices 142i-101f_programmes



LA PARTICIPATION DU RÈGLEMENT SIA À LA CULTURE DU BÂTI

		Types de procédures		
		ouverte	sélective	par invitation
Formes de mises en concurrence	Concours (anonymat)	participation sur simple inscription	1. candidature 2. participation des candidats sélectionnés	nombre restreint de participants
	Mandats d'étude parallèles (dialogue)	néant	idem concours	idem concours

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

Les différentes temporalités d'implication de la société civile

- En amont du concours: en préparation du cahier des charges
- Pendant le concours: au sein d'un jury
- Après le concours: précisions de certaines exigences définies et aider à communiquer le choix d'un jury

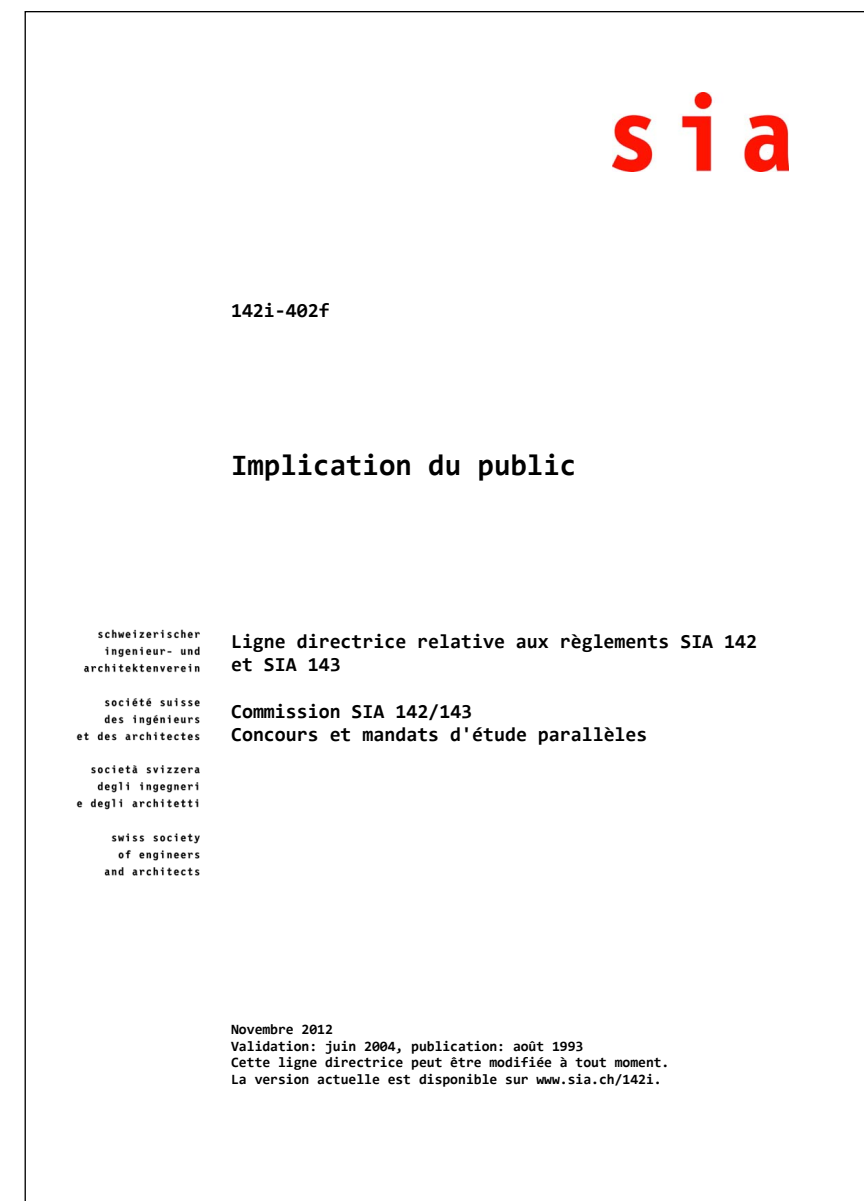
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

La ligne directrice 142i-402f – Implication du public (1993)

<https://www.sia.ch/fr/services/verification-de-programmes/lignes-directrices/>

Les principaux objectifs d'une sollicitation du public sont les suivants:

- promouvoir le débat public sur l'architecture et l'urbanisme;
- susciter une compréhension pour la proposition primée pour la poursuite des études et permettre de cerner le déroulement du jugement en associant un public intéressé au processus de décision lors d'un concours ou d'un mandat d'étude parallèle;
- permettre de connaître les critères d'appréciation et les arguments d'un jugement;
- informer le public suffisamment tôt de l'existence d'un projet de construction ayant une dimension publique.



EN AMONT DU CONCOURS

Ateliers - débat d'idées



EN AMONT DU CONCOURS

Etudes test – participation au collège d'expert accompagnant les mandats d'étude parallèles – dialogue entre les candidats (SIA 143)



PENDANT LE CONCOURS

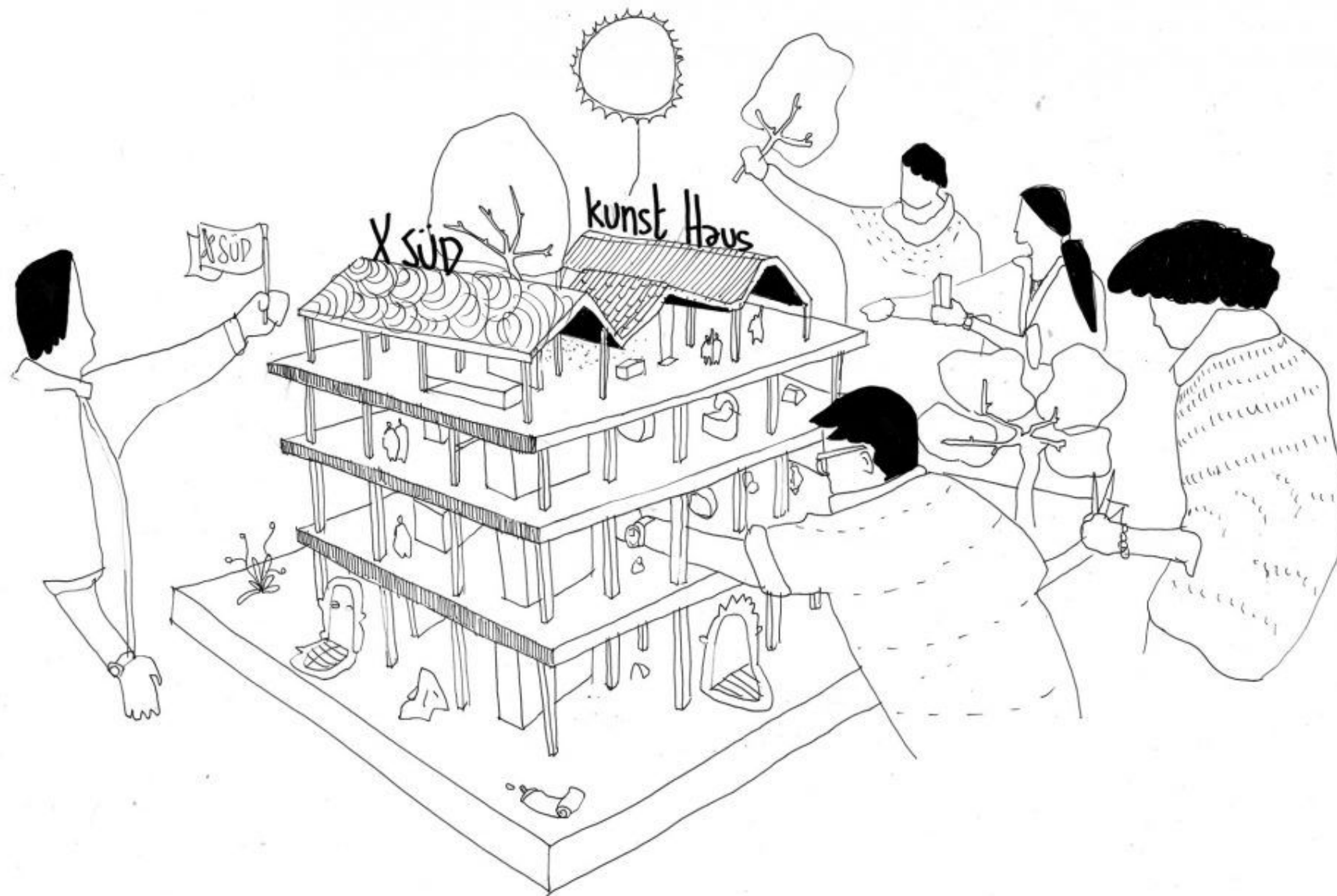
Participation à un jury de concours – anonymat des candidats (SIA 142)



APRÈS LE CONCOURS

Accompagnement du lauréat à l'issue d'un jugement, rédaction d'un „rapport du public“

Communication auprès de la population pour parvenir à une forte adhésion du public





Der Architekturwettbewerb ist ein Kulturgut.
Offizielle Ausstellung zum
Jubiläum 100 Jahre BSA Bund Schweizer Architekten

Le concours d'architecture est un bien culturel.
Exposition officielle au
centenaire de la FAS Fédération des Architectes Suisses

Il concorso di architettura è un valore culturale.
Esposizione ufficiale al
centenario della FAS Federazione Architetti Svizzeri

100 JAHRE **BSA** Bund Schweizer Architekten
100 ANS **FAS** Fédération des Architectes Suisses
100 ANNI **FAS** Federazione Architetti Svizzeri
www.architekten-bsa.ch